

Roumanie à Vienne, notifia la déclaration de guerre du royaume danubien au *ministre impérial et royal des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie*. Aussitôt, des mesures énergiques furent prises contre les courtiers allemands et autrichiens. Des séquestres conservateurs furent nommés pour les nombreuses maisons de commerce appartenant aux groupes austro-allemands. Le marché roumain se libéra des capitaux germains. Le ministre des Finances, Emile Costinesco, annula d'un trait de plume les 7 ou 800 millions de rente roumaine détenues par l'Allemagne et que celle-ci se préparait à jeter sur le marché américain.

On parla de garder en gage, pour le paiement des dégâts commis par les zeppelins et les avions austro-allemands en Roumanie, les biens des sociétés sous séquestre.

Les empires centraux devaient bientôt se venger. L'intervention roumaine, insuffisamment préparée, mal secondée par la Russie et en dépit des efforts de la Mission française sous le commandement du général Berthelot, fut malheureuse. Le pays fut envahi par les forces des empires centraux.

Nous avons vu les dispositions prises par les traités de 1919 et de 1920 pour fixer les nouvelles frontières des Etats de l'Europe centrale et orientale, successeurs de l'Autriche-Hongrie.

Pour la Roumanie, les frontières ouest, nord-ouest, et sud-ouest suivaient à peu près les Carpathes, et les Alpes du côté de la Bukovine, de la Hongrie et de la Transylvanie. Elles ont été étendues, dans ces directions, de tout ce qui a été enlevé à l'ancienne Hongrie et à l'ancienne Autriche, dans les conditions prévues par l'article 27, partie 2 du